**SUSPENSION DE FONCTIONS**

Le Maire de ...........................

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il est reproché à M ............... (grade) d'avoir commis une faute grave OU que
M ............... (grade) fait l’objet de poursuite devant un tribunal répressif,

Considérant que dans l'intérêt de la collectivité et du service auquel il (elle) est affecté(e), il convient d'écarter temporairement M ………………………..……………………………… de ses fonctions,

Considérant la saisine du Conseil de discipline,

**A R R E T E**

**Article 1er** : M .............................. est suspendu de ses fonctions à compter du ........................................

**Article 2** : M ............................. conserve pendant la durée de sa suspension l'intégralité de son traitement, de l'indemnité de résidence (éventuellement du supplément familial de traitement). Aucune prime ou indemnité ne sera versée à M ...............................

**Article 3** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

 - notifié à l'intéressé(e)

 - transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié à l'agent le : Fait à ..........................., le .......................

(date et signature) Le Maire,